

MEDICREA INTERNATIONAL

Société Anonyme au capital de 1.353.840,80 euros
Siège social : 14 Porte du Grand Lyon – 01700 NEYRON

393 175 807 RCS BOURG-EN-BRESSE

Descriptif du programme de rachat par MEDICREA INTERNATIONAL de ses propres actions approuvé par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 20 juin 2013

Le présent descriptif a pour objet de préciser les objectifs et les modalités du programme de rachat des actions propres par la Société MEDICREA INTERNATIONAL, autorisé par l'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires du 20 juin 2013.

Ce descriptif est mis à la disposition des Actionnaires sur le site internet de la Société (www.medicrea.com).

I – Principales caractéristiques du programme de rachat de titres

- Emetteur : MEDICREA INTERNATIONAL
- Titres concernés : actions ordinaires MEDICREA INTERNATIONAL, marché Alternext, code ISIN FR0004178572
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé : 10 % du capital de la Société, soit 846.150 actions, ou 5 % du capital social s'il s'agit d'actions acquises par la Société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport. Compte tenu des 1.151 actions déjà détenues par MEDICREA INTERNATIONAL au 19 juin 2013, les rachats porteraient sur un maximum de 844.999 actions (soit 9,99% du capital)
- Prix maximum d'achat : 20 euros par action
- Montant théorique maximal de l'opération : 16.899.980 euros
- Objectifs du programme par ordre de priorité :
 - d'interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI,
 - de couverture de plans d'options d'achat d'actions et ou d'attribution gratuite d'actions ;
 - d'annulation des actions achetées,
 - de conservation et remise ultérieure à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe, de fusion, de scission ou d'apport,
 - de couverture de titres de créances convertibles en actions.

- Durée du programme : 18 mois suivant la date de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2013, soit jusqu'au 20 décembre 2014.

II – Répartition, par objectifs, des titres de capital détenus dans le cadre du programme de rachat d'actions au jour de la publication du présent descriptif

A la date du 19 juin 2013, la Société détient directement et indirectement 1.151 actions propres, soit 0,01 % du capital, détenues aux fins de favoriser la liquidité des titres de la Société par l'intermédiaire d'interventions réalisées par un prestataire de service d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI.

La présente publication est disponible sur le site de la société (www.medicrea.com).